

Plan de prévention

Etabli en application des articles R.4512-6 à 12 du code du travail

Important: toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une mise à jour du plan de prévention ou d'un avenant

Date	02/02/2025	Référence	NA-1686-2025-0012
-------------	------------	------------------	-------------------

Entreprise utilisatrice			
Raison sociale	SUEZ RV Picardie		
Libellé structure	RVF - INF - 2M - Atelier Saint Quentin		
Adresse	rue du Maréchal JOFFRE		
Code postal	02100	Ville	SAINT QUENTIN
Téléphone	nc	Fax	nc
Responsable	Nicolas MERCELOT	Courriel responsable	nicolas.mercelot@suez.com
Téléphone responsable	06.74.89.38.61	Fonction responsable	Résponsable matériel Territoire Normandie - Hauts-de-France









Désignation de l'intervention					
Adresse du site	rue du marechal joffre				
Horaires d'ouverture	7h à 18h				
Conditions d'accès	suez RV Picardie				
Lieu de l'intervention (zone, secteur, bâtiment...)	atelier parking				
Nature des opérations	convoyage maintenance livraison dépannage				
Fréquence	<input checked="" type="checkbox"/> Interventions annuelles et répétitives <input type="checkbox"/> Interventions annuelles mais non répétitives <input type="checkbox"/> Intervention ponctuelle				
Date de début	01/01/2025	Date de fin	01/01/2026	Durée totale	3200 heure(s)

Entreprise extérieure (EE) n°: 1			
Raison sociale	GENIE FLEXION 80		
Adresse	RUE JEAN JACQUES MENTION		
Code postal	80000	Ville	amiens
Téléphone	0322449079	Fax	
Responsable	WABLE Alexandre	Courriel responsable	
Téléphone responsable	0614576174	Fonction responsable	Chef de Centre
Nature des travaux	réparation dépannage maintenance flexible hydraulique		

Inspection commune préalable					
Zone d'intervention	atelier parking	Date de l'inspection	21/12/2023		
Installations mises à disposition	<input type="checkbox"/> Réfectoire <input type="checkbox"/> Salle de détente <input checked="" type="checkbox"/> Sanitaires <input checked="" type="checkbox"/> Vestiaires				
Représentant EU Nom - fonction	Nicolas MERCELOT - Responsable matériel Territoire Normandie - Hauts-de-France	Repr. EE Raison sociale	GENIE FLEXION 80	Repr. ST Raison sociale	
		Nom - fonction	WABLE Alexandre - Chef de Centre	Nom - fonction	
Avis du CSE/CSSCT					
Commentaire				Date	

Ressources		
Entreprise Extérieure n°: 1		
Nature des travaux	réparation dépannage maintenance flexible hydraulique	
Moyens Humains	Effectifs	2
	Présence de travailleurs temporaires	Non
	Liste des effectifs et rôles (Chargé de travaux, de consignation...)	
	Heures de travail / jour / personne	8
	Nombre de jours	200
Moyens techniques	Véhicules	

La mise à disposition, à titre exceptionnel, de matériels, d'engins ou d'équipements par SUEZ fait l'objet d'un contrat dédié entre les parties. D'autre part, par principe, les collaborateurs SUEZ ne participent pas à l'intervention des Entreprises Extérieures, sauf exception et sur autorisation formelle du responsable de ce personnel.

Equipements de Protection Individuelle								
								
	Tenue haute visibilité	Chaussures de sécurité	Gants	Casquette	Casque	Lunettes de sécurité	Protections auditives	Vêtements couvrants
Obligatoire sur tout le site ¹	x	x	x		x	x	x	x
Obligatoire sur tout le site ¹	{INDIVIDUAL_PROTECTION_EQUIPMENT_HEADER_2}							

INDIVIDUAL PROTECTION EQUIPMENT MANDATORY (2)
 Pour des EPI spécifiques (Des Lunettes particulières, comprenant des protections respiratoires, harnais, etc.), se reporter à l'analyse des risques en annexe.

Surveillance Individuelle Renforcée

Postes concernés	Nombre de personnes	Dispositions spéciales
------------------	---------------------	------------------------

Consignes générales


	Se présenter systématiquement à l'accueil et se conformer aux consignes données		Porter en toutes circonstances les EPI obligatoires		Respecter les Règles Qui Sauvent (cf. ci-dessous)
	Respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le plan de circulation. Stationnement en marche arrière obligatoire		Laisser la priorité aux engins et piétons sur le site. Arrêt sur voie de circulation = warning		Respecter les consignes Zones à Accès Restreint (ZAR)
	Respecter l' interdiction de fumer et vapoter sur le site (hors zone signalée) et dans les véhicules		Ne pas manger ou boire sur la zone de travail et se laver les mains en partant		Respecter la signalétique
	Respecter l' interdiction de consommer des produits psychoactifs - Possibilité de contrôles inopinés		Respecter l' interdiction de prise d'images , sauf autorisation		

Consignes générales en cas d'accident ou d'incident¹

Accident de personne	Accident environnemental	Incendie ou explosion
<ul style="list-style-type: none"> Protéger la victime sans vous exposer au danger Contacteur un secouriste (liste à l'affichage) Faire alerter ou alerter les secours Secourir la victime si vous êtes formé 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le responsable du site Stopper l'émission à la source Limiter la propagation autant que possible 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évacuer la zone Faire alerter ou alerter les secours Couper les énergies (électricité, gaz...) En cas de départ de feu, maîtriser le sinistre avec les équipements disponibles si vous êtes formé
Moyens de secours		

1: Se reporter également aux consignes spécifiques ou fiches réflexes à joindre en annexe.

Numéros d'urgence

n° site à contacter	NUMEROS D'URGENCE :
03.23.68.30.91	 <p>Pompiers : 18 Police : 17 SAMU : 15</p>

Consignes pour la préservation de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie

Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Ce site est certifié ou engagé dans une démarche de certification :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez les normes correspondantes :	

Annexe - analyse de risques

Important : toute modification des conditions de travail (nouvelle entreprise, nouveaux risques...) doit faire l'objet d'une information du responsable de l'EU qui coordonnera la mise à jour du Plan de prévention ou la réalisation d'un avenant. Cette analyse vise à prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes, simultanément ou non, sur un même lieu de travail. Elle réalisée collégalement par les parties et annexée au Plan de prévention.

- EU : SUEZ RV Picardie RVF - INF - 2M - Atelier Saint Quentin
- EE1 : GENIE FLEXION 80

Installation du chantier	
Accès	parking et atelier
Zones de stockage	
Zones de stationnement	au plus près de l'intervention
Signalétique temporaire	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Circulation				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Circulation	Accès en ZAR Collision véhicule Collision piéton Chutes de plain-pied	Respect plan de circulation et code de la route	<input type="checkbox"/>	1
		Emprunt des passages piétons	<input type="checkbox"/>	1
		Respect des zones de stationnement	<input type="checkbox"/>	1
		Port des vêtements Haute Visibilité	<input type="checkbox"/>	1
		Signaler sa présence au conducteur et attendre l'arrêt du véhicule pour circuler	<input type="checkbox"/>	1
		Ne pas encombrer les routes et voies d'accès	<input type="checkbox"/>	1
		Laisser la priorité aux véhicules lourds	<input type="checkbox"/>	1
		Maintien de la zone de travail propre et ordonnée	<input type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires	Plan de circulation des zones concernées Consignes ZAR			

Utilisation d'outils portatifs				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Utilisation d'outils portatifs	Electrisation Blessures diverses	Contrôle de l'état du matériel avant utilisation (notamment fils électriques, pièces en mouvement)	<input type="checkbox"/>	1
		Respect des consignes d'emploi du fabricant	<input type="checkbox"/>	1
		Utilisation d'EPI adaptés, à définir :	<input type="checkbox"/>	1
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation			

Manutentions manuelles				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Manutentions manuelles	Blessures diverses Lombalgies	Respect des bonnes pratiques en matière de gestes et postures : se rapprocher le plus possible de la charge, rechercher des appuis stables, travail avec la force des cuisses, maintenir droite la colonne vertébrale	[]	1
		Port chaussures sécurité et gants manutention	[]	1
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation			

Travaux exposant à des ambiances particulières				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux exposant à des ambiances particulières	Exposition au Bruit	Protections collectives (capots...)	[]	1
		Eloignement de la source de bruit	[]	1
		Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[]	1
		Port de protections auditives adaptées, à définir :	[]	1
Documents nécessaires				

Risques environnementaux				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Risques environnementaux		Récupérer les déchets avant de quitter le site	[]	1
		Zone de stockage dédiées	[]	1
		Utilisation des contenants à disposition	[]	1
		Tri des déchets	[]	1
		Présence d'absorbants ou matériels de rétention	[]	1
		Limitation de la quantité d'eau et d'énergie aux besoins de la prestation	[]	1
Documents nécessaires				

Fin de l'intervention				
Remettre en état la zone de travail Vérifier la conformité de la prestation au cahier des charges initial (les réserves éventuelles feront l'objet d'un document séparé cosigné par les parties)				

Gestion des documents

Liste des documents à joindre obligatoirement	Plan de circulation, zonage et consignes ZAR Consignes générales de sécurité applicables sur le site Modes opératoires des travaux (à défaut, à détailler dans le Plan de prévention) Feuille de prise de connaissance consignes signée des intervenants
Liste des documents à joindre si applicables	<input type="checkbox"/> Plan de circulation des zones concernées <input type="checkbox"/> Consignes ZAR <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation

Signature des parties

	Nom du responsable	Date	Visa
SUEZ RV Picardie RVF - INF - 2M - Atelier Saint Quentin	Nicolas MERCELOT	02/02/2025	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.
GENIE FLEXION 80	WABLE Alexandre	31/01/2025	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.

Par le plan de prévention, les représentants de l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure et leurs sous-traitants certifient avoir transmis, fait connaître et comprendre à l'ensemble de leurs salariés concernés par l'opération, l'intégralité des informations qu'il contient. Chaque entreprise s'engage à respecter et appliquer les mesures décidées. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner la suspension de l'intervention et leur réévaluation. Un exemplaire du plan de prévention doit être présent sur le lieu de l'intervention ou à proximité immédiate.



LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1 Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.

3 Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.

5 En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.

7 Je m'assure que les énergies (électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques) sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.

9 Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.

2 Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.

4 Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.

6 J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.

8 Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.

10 J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

 **suez**